

CORONAVIRUS

COMPÉTITIONS EN ILE-DE-FRANCE

À ce jour et suivant les directives ministérielles, préfectorales, municipales et fédérales, les évènements sous prérogative régionale sont maintenus avec les modalités et adaptations décrites ci-dessous :

ORGANISATION

Les compétitions sont maintenues sous condition que les clubs et les municipalités d'accueil acceptent la tenue de ces championnats.

4 possibilités sont envisageables :

- à huis clos (demandé par les municipalités)
- en restriction du public (pour répondre aux normes gouvernementales en vigueur)
- en séquençement du public (pour répondre aux normes gouvernementales en vigueur)
- en déroulement normal (en préservant les normes gouvernementales en vigueur)

Les organigrammes ont été établis de façon à être en deçà du seuil critique des 1000 personnes dans les infrastructures (aire de compétition, public, vestiaires et échauffements compris)

Par solidarité envers les clubs organisateurs, les bons de soutien restent en vigueur (hormis en cas de huis clos). Il revient à chaque association engagée de prévenir les accompagnateurs (public) des directives régionales.

Pour les disciplines TeamGym, GaC et Aéro , les effectifs sont en deçà du seuil de 1000 personnes aussi sauf avis contraire des préfetures et/ou municipalités, les organisations prévues sont maintenues, seules les règles d'hygiène décrites ci-dessous restent applicables.

MESURES D'HYGIENE OBLIGATOIRES

Par principe de précaution, le Comité Régional impose des mesures supplémentaires :

- GAF/GAM /GAc/TG : aucun bac à magnésie ne sera mis en place. Chaque association devra apporter sa magnésie et son récipient.
- GR : désinfection des engins avant l'arrivée dans le complexe sportif.
- GR : pas de contrôle d'engins
- AER : Zone Kiss&Cry : il faut prévoir 1 personne dédiée à la distribution d'eau (pas de self-service)
- Obligation d'affichage des consignes gouvernementales (affiches) – pouvant être fournies par le Comité Régional à la demande.
- Si les municipalités gérant les structures d'accueil ne sont pas en mesure de fournir le savon ou la solution hydroalcoolique en quantité suffisante, le Comité régional prendra à sa charge les coûts supportés par les clubs organisateurs pour l'achat des produits.

MODALITES DE QUALIFICATION

En cas d'annulation d'un Inter-département, les autres seront maintenus.

La circulaire fédérale du 09/03/2020 est la référence concernant les modes de qualifications. Elle vous a été envoyée par courriel ce jour.

PALMARES

- Dans toutes ces configurations, le public doit quitter la compétition à la fin de chaque subdivision.
- GR : Le public de chaque subdivision n'entrera qu'après la sortie du public de la précédente subdivision.
- GAF/GAM : Les palmarès seront proclamés à la fin de chaque subdivision. Au-delà d'une subdivision (1 tour), les palmarès ne seront pas donnés sur place et il sera demandé aux compétiteurs de quitter le site.
- Les palmarès seront affichés aux entrées des sites.
- Comme à l'accoutumé, les palmarès seront disponibles sur les sites fédéraux dès le dimanche soir ou lundi matin.

Ces mesures sont adaptables et temporaires ; elles pourront être modifiées en fonction de l'évolution des directives ministérielles, préfectorales, municipales et fédérales.

En conséquence, les situations décrites ci-dessus valent à dater de ce jour (10/03/2020) et jusqu'à l'annonce éventuelle de nouvelles directives.

Malika Mesrar
Présidente Régionale

